

CONSEIL MUNICIPAL DE SULIGNAT
RÉUNION DU MARDI 09 JANVIER 2018 – 20 H 00 mn

Présents : MM Bernard JARNET, Pascale DEGLETAGNE, Daniel VERNAY, Alain BEAUFORT, David CLOUVET, Philippe MANOUKIAN, Marie-Thérèse PERRET, Stéphane RAYMOND,

Excusés : Vincent JARNET, Marc RIGOLLET (procuration à Daniel VERNAY) , Sandrine BUENAFUENTE, Isabelle BRULAY, Stéphanie MATHON, Ingrid VACLE (procuration à Pascale DEGLETAGNE) , Jérôme VAUCHER.

Date de convocation : 04/01/2018

Secrétaire de séance : le Conseil Municipal désigne Alain BEAUFORT

Le Maire ajoute deux sujets à l'ordre du jour :

- modification des délégations de fonction de M Vincent JARNET
- modification des indemnités du 4eme adjoint

Approbation du compte-rendu du 05 décembre 2017

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 05 décembre 2017.

Modification des délégations de fonctions et de signatures de M Vincent JARNET, 4ème adjoint

Le maire explique que Vincent JARNET 4^{ème} adjoint ayant changé de situation professionnelle, ne peut plus assurer la totalité de ses délégations de fonctions et de signatures et sollicite un allègement des délégations qu'il a reçues par arrêté du 08 avril 2014, à savoir :

- bâtiments communaux (travaux, entretien, sécurité, achat matériel)
- manifestations publiques (sécurité)
- relations avec les entreprises et le personnel communal intervenant dans ces secteurs

M le Maire propose

De retirer à M Vincent JARNET les délégations suivantes :

- bâtiments communaux (entretien, sécurité, achat matériel)
- relations avec les entreprises et le personnel communal intervenant dans ces secteurs
- comptabilité (mandats de paiement, titres de recettes et documents s'y rapportant) en l'absence du 1^{er} adjoint, du 2^{ème} et du 3^{ème} adjoint.

- M Vincent JARNET conserve les délégations suivantes
- Bâtiments communaux : accessibilité

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des délégations de fonctions et de signatures en accord avec M Vincent JARNET.

Modification des indemnités du 4eme Adjoint

Du fait de la modification des délégations de fonctions et de signatures du 4eme adjoint, il y a lieu de modifier le taux des indemnités.

Le conseil municipal, après avoir débattu, à l'unanimité décide de fixer le montant de fonction du 4^{ème} adjoint au taux suivant : 1,5 % de l'indice brut 1022

Tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités mensuelles du Maire et des Adjoints

Fonction	Montant de l'indemnité
Maire	1 199.90 €
1 ^{er} Adjoint	319.33 €
2 ^{ème} Adjoint	319.33 €
3 ^{ème} Adjoint	319.33 €
4 ^{ème} Adjoint	58.06 €

Bail Benoit RICHONNIER ancien local voirie

Le Maire rappelle que suite au déménagement du matériel de l'employé communal dans le local Bourbouillon, un local situé au Village est vacant. Il a été proposé pour location à Benoit RICHONNIER pour un montant mensuel de 350 € net de TVA.

Le Conseil municipal, après avoir débattu, à l'unanimité, approuve cette location et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Convention SPA 1^{er} semestre 2018

Le Maire rappelle que la SPA a informé les communes du territoire de l'abandon des missions de récupération des animaux errants gérée dans la structure citée en objet à compter du 1^{er} janvier 2018.

Bien qu'il s'agisse d'une compétence communale, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse a engagé une réflexion à ce propos et propose d'associer la communauté de communes de la Dombes à cette démarche au niveau intercommunale.

Dans l'attente, la SPA maintient un service restreint durant le 1^{er} semestre 2018 dans le cadre d'une convention :

- aucun transport, aucune capture ne seront effectués par la SPA
- les chiens doivent être déposés et enregistrés uniquement pendant les horaires d'ouverture de la structure d'accueil

Lors de la remise du chien, doivent être précisés la date et le lieu où il a été trouvé, ainsi que l'identité et les coordonnées de la personne qui l'a trouvé.

L'accueil des chats n'est pas assuré.

Montant de l'indemnité dans le cadre de la convention : 0,20 € par habitant pour 6 mois avec un montant plancher de 50 € (020 € X 586 = 117.20 € pour SULIGNAT).

Le Conseil municipal approuve la signature de cette convention.

Location salle des fêtes : remplacement de Christelle ORCET durant ses congés

Le Maire explique que durant les congés de Christelle ORCET, la salle des fêtes et la vaisselle ne sont pas proposées à la location. Une réflexion sera engagée pour qu'une autre personne puisse gérer pendant les congés de Mme ORCET.

Ce sujet sera rediscuté ultérieurement

Devis téléphonie / photocopieur / PC secrétariat

Présentation de différents devis

- SFR : réduction et simplification des factures téléphoniques
 - MBI : location d'un photocopieur pour l'école et d'un photocopieur et un PC pour le secrétariat
- Achat PC : 2 124 €
Location PC : 54 € / mois (648 € / an)

Photocopieur école / secrétariat

Location : 153 € / mois (1 836 € / an) + 1 000 € forfait pages + toner

D'autres devis seront demandés et ce sujet sera évoqué lors du prochain conseil municipal.

Demandes d'autorisations d'urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière réunion :

Déclarations préalables :

Arnaud SERCY - Route de Grand Guillaume : travaux sur construction existante

Autorisations de travaux

Commune de SULIGNAT : Mise en Accessibilité des ERP (Salle des fêtes- Bibliothèque- Restaurant – Mairie – Petite Halle)

Permis de Demolir :

Gérard TRICHARD – Route de Pont de Veyle : démolition d'un local

Françoise BALLY – Montée de Mont Joly : démolition d'une écurie

Informations de la municipalité
--

- Remplacement des ATSEM en cas d'absence

Le Maire explique que remplacement des ATSEM n'est pas toujours aisé. Il est nécessaire de démarrer une réflexion pour une solution pérenne.

- Renégociation des prêts : Bernard JARNET contactera le Crédit Agricole
- L'achat d'outillage et d'un véhicule pour la voirie sera prévu au budget 2018
- Information sur le courrier qui sera envoyé à l'EPF de l'Ain afin de différer la vente du terrain Sud (futur lotissement du Chêne)
- Suite au recensement INSEE, la population de SULIGNAT s'élève à 586 habitants
- Route de Vonnas : une réunion s'est déroulée le 21/12/2017 avec Roland BERNIGAUD (conseiller départemental), Serge REVOL (Maire de St Julien sur Veyle) , Alain GIVORD (Maire de Vonnas) , Eric PELUS (Agence routière Val de Saône) afin d'évoquer la problématique de détérioration de cette route du fait du passage de nombreux poids lourds.
- Réfection des ilots sur la RD 2
- Problème de fonctionnement de la pompe de relevage à Bourbouillon – la société AECI sera contactée.
- Information sur un courrier de plainte envoyé par un pétitionnaire.